



Autorité parentale

Par MAY

Bonjour,
Mon fils a décidé de partir vivre chez son père, Mr est déchu de ses droits parentaux. La situation avec mon fils est compliquée et je respecte le fait qu'il veuille vivre avec son père. Mais moi juridiquement que dois-je faire? et si mon fils fait quoi que ce soit de hors la loi, qui est responsable? Mon fils a 15 ans. je n'ai pas de contact avec son père qui refuse le dialogue.
Merci pour votre aide.

Par Marck_ESP

Bienvenue

SAISISSEZ le JAF en urgence, Votre situation impose des démarches immédiates pour vous protéger, vous et votre fils.

1_La jurisprudence lie souvent la responsabilité civile à l'exercice de l'autorité parentale et à la résidence légale.

2_Si votre fils commet une infraction (vol, agression, etc.), c'est lui qui sera poursuivi devant la justice des mineurs, mais VOUS serez convoquée aux audiences en tant que représentante légale.

3_Un parent déchu de ses droits parentaux n'a plus le droit de prendre de décisions pour l'enfant, ni de le maintenir chez lui sans cadre légal.

Par Isadore

Bonjour,

Mais moi juridiquement que dois-je faire?
Votre fils est mineur, il peut donner son avis mais n'a pas le droit de décider. On ne retire pas l'exercice de l'autorité parentale à un parent pour des broutilles (je ne parle pas du retrait pur et simple de l'autorité parentale).

Vous ne devez en aucun cas laisser votre fils à quelqu'un qui peut représenter un danger pour lui.

Si besoin, faites appel à l'aide des services sociaux et de la police.

et si mon fils fait quoi que ce soit de hors la loi, qui est responsable?
Lui au premier chef, et subsidiairement vous (pour le volet civil, c'est-à-dire l'indemnisation des victimes). Si le père détient encore une partie de l'autorité parentale, il est solidairement responsable avec vous.